



Conseil scolaire  
du Grand Nord

**Concours : RH-11(25)**  
**Programmes d'été 2026 – Direction des programmes d'été (services à l'élève)**  
**INTERNE**

**Cycle :** primaire/moyen/intermédiaire

**Date d'entrée en fonction :** Être disponible pour travailler en soirée pendant les mois de mai et juin ainsi que durant la période du 2 juillet jusqu'au 17 juillet 2026

**Lieu de travail :** École publique Jeanne-Sauvé avec appui à l'École publique de la Découverte

**Pourcentage d'affectation :** 1,0 pour la période du 2 juillet jusqu'au 17 juillet 2026

**Salaires :** 6 500 \$

**QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES :**

- Détenir un Brevet d'enseignement et une Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Expérience dans des projets de leadership au niveau de planification, achats, transport, organisation d'horaires;
- Connaître les logiciels Aspen et la suite Google;
- Faire preuve d'excellentes habiletés en communication;
- Avoir une bonne maîtrise du français oral et écrit;
- Faire preuve de débrouillardise;
- Posséder des aptitudes interpersonnelles et une bonne capacité de travailler en équipe;
- Avoir un permis de conduire en règle.

**Expérience antérieure**

- Minimum de 7 ans d'enseignement au palier élémentaire
- Expérience dans les programmes d'été du CS du Grand Nord serait un atout

Veillez faire parvenir une copie de votre carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et votre curriculum vitae par l'entremise du site web **avant 12 h le 10 avril 2026** à l'attention de:

Madame Jocelyne Schiewek  
Direction des services à l'élève  
296, rue Van Horne  
Sudbury (Ontario) P3B 1H9  
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794  
Courriel : [emplois@grandnord.ca](mailto:emplois@grandnord.ca)

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues. *Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.*

**Francine Vaillancourt**, présidente

**Carl Dussault**, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.